

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL

## Terrain synthétique **Rappel des règles d'usage**

**Le nouveau terrain synthétique, mis gracieusement à disposition par le canton de Berne dans le cadre de l'Euro féminin 2025, connaît un fort engouement auprès de la population, en particulier chez les jeunes. Afin de garantir sa durabilité et de préserver une cohabitation harmonieuse avec le voisinage, il est essentiel de rappeler les bonnes pratiques d'utilisation.**



Le terrain synthétique est une infrastructure sportive qui doit être utilisée uniquement comme terrain de jeux pour la pratique du football et des sports de balles. L'usage de vélos, trottinettes ou de tout autre engin susceptible d'endommager la surface est strictement interdit. De même, les engins pyrotechniques, les grillades ou tout comportement inapproprié aux abords du terrain ne sont pas autorisés. Cet espace n'est pas une zone de pique-nique, mais un lieu sportif qui mérite le respect de chacune et chacun.

Comme dans tout espace public, les règles en matière de police s'appliquent. Dès 22h00, les nuisances sonores telles que cris ou musique amplifiée sont interdites. Dans un souci de bon voisinage et afin d'assurer la pérennité de l'infrastructure, chacun est invité à faire preuve de respect, en évitant notamment les nuisances répétées (cris en permanence ou musique à un volume maximal). Il est tout à fait possible de profiter pleinement du terrain tout en tenant compte des autres usagers et des habitants à proximité.

Par ailleurs, des aménagements complémentaires sont actuellement à l'étude, notamment l'installation d'un pare-ballon ainsi que la création de sanitaires extérieurs avec point d'eau. Les procédures seront menées conformément à la législation en vigueur. Une fois les autorisations obtenues, des travaux seront entrepris. Durant cette période, le terrain sera temporairement fermé et des informations seront communiquées en temps utile.

Le Conseil municipal ainsi que le Service des bâtiments et infrastructures sportives remercient la population pour sa compréhension et son soutien en faveur du bon fonctionnement et du respect de ces installations. (cm)

## Rue de la Clef

# **Actes inappropriés et dangereux**

Les équipes des Travaux publics ont dû intervenir dimanche matin 19 avril à la Rue de la Clef pour remettre en place tous les couvercles des dépotoirs de rue qui ont été enlevés pendant la nuit par des personnes non identifiées.

Les couvercles ont été retirés de leur cadre et jetés au fond des chambres laissant ainsi à maints endroits des trous béants sur la chaussée.

Fort heureusement, aucun accident n'est apparemment à déplorer, la Municipalité n'ayant reçu, à ce jour, aucune indication contraire.

Le Conseil municipal tient toutefois à rappeler qu'il s'agit là d'actes inappropriés et dangereux. Leurs auteurs se sont rendus coupables de faits susceptibles d'attenter sérieusement à l'intégrité physique d'un piéton, d'un cycliste ou d'un autre usager de la route.

Le Conseil municipal ne peut tolérer de tels actes. Il demande à leurs auteurs de s'annoncer sans tarder auprès de la police administrative pour un rappel à la loi. (cm)

## **Saint-Imier entre officiellement dans le Duel intercommunal de la suisse.bouge**

**Le coup d'envoi est donné ! Dès le 1<sup>er</sup> mai et jusqu'au 31 mai 2026, Sainti Bouge est lancé sous la bannière suisse.bouge, dans le cadre du Duel intercommunal. Durant tout le mois de mai, la Municipalité, par son Département éducation et culture, ainsi qu'avec la précieuse aide d'Erguel Anim', invite l'ensemble de la population à bouger, marcher, courir, pédaler, danser, jouer, transpirer, bref, à faire grimper le compteur des minutes d'activité physique.**



L'objectif est simple : montrer que Saint-Imier, et alentours, est une commune vivante, dynamique et prête à relever le défi du mouvement collectif. Chaque minute compte, qu'elle soit réalisée seul, en famille, entre amis, avec une société locale, dans un club, à l'école, au travail ou simplement lors d'une balade dans les rues et les paysages imériens.

La population est invitée à inscrire individuellement ses minutes d'activité physique sur la plateforme officielle du Duel intercommunal Coop pour notre commune sous :

<https://www.duelintercommunalcoop.ch/fr/page/infos-pour-les-participants>

### **Un grand rendez-vous le samedi 9 mai aux halles de gymnastique**

Le temps fort de Sainti Bouge 2026 aura lieu le samedi 9 mai 2026, de 9h00 à 16h00, aux halles de gymnastique de Saint-Imier. Une journée ouverte à toutes et tous, pensée pour permettre à chacune et chacun de trouver une activité adaptée à son âge, à son niveau et à ses envies.

Au programme notamment : des cours collectifs de fitness proposés par Fitness Energy, de la gym encadrée par Pro Senectute, une course à pied jusqu'à Mont-Soleil organisée par des étudiants post CFC du ceff, la présence de l'EJE pour du foot, entre autres, ainsi que du basket encadré par des personnes formées. Et parce que bouger, c'est aussi faire vivre la commune dans toutes ses dimensions, le musée de Saint-Imier ouvrira également ses portes au public

durant cette journée, et même en soirée – Profitez-en !

Avec Sainti Bouge 2026, Saint-Imier veut rappeler qu'une commune en mouvement est une commune qui rassemble. Le sport, l'activité physique et la participation citoyenne deviennent ici des leviers de santé, de lien social et de fierté locale.

La Municipalité encourage donc chacune et chacun à participer, à enregistrer ses minutes et à venir partager ce grand élan collectif. En mai, Saint-Imier bouge — et chaque minute fera la différence.

**Toutes les activités proposées durant le mois de mai sont disponibles en scannant le QR-code ci-dessous :**



## Attractivité du centre-ville **Marché du 8 mai**

La Municipalité de Saint-Imier ainsi que le Parc régional Chasseral seront présents au marché du 8 mai, dès 9h00, afin d'échanger avec la population sur la valorisation du centre-ville.

Pour rappel, la commune a entamé une vaste réflexion sur l'attractivité du centre-ville, sur la mobilité en général et sur les cheminements piétons. Deux sondages avaient été mis en ligne sur ces thèmes, l'un destiné aux Imériennes et aux Imériens, l'autre aux commerçants de la localité.

L'objectif de cette présence le 8 mai prochain est de récolter l'avis et les idées des personnes n'ayant pas pu participer au sondage, ou simplement d'échanger sur ce sujet avec les personnes intéressées par cette thématique. (cha).

Saint-Imier, le 28 avril 2026